

## Chapitre 1

# La catégorisation des noms communs : massifs et comptables

### Plan du chapitre

- 1.1. Introduction
  - 1.2. Les noms massifs
    - 1.2.1. Les noms massifs concrets
      - 1.2.1.1. La référence distributive
      - 1.2.1.2. La référence cumulative
    - 1.2.2. Les expressions nominales renvoyant à des processus
      - 1.2.2.1. Classification vendlérienne des situations
      - 1.2.2.2. Les processus
    - 1.2.3. Les noms intensifs
      - 1.2.3.1. Caractérisation
      - 1.2.3.2. La référence distributive
      - 1.2.3.3. La référence cumulative
  - 1.3. Les noms comptables
    - 1.3.1. La référence atomique
    - 1.3.2. La limitation intrinsèque
    - 1.3.3. La dénombrabilité
    - 1.3.4. Les noms comme *chose* et *entité*
  - 1.4. Conclusion
  - 1.5. Appendice
  - 1.6. Bibliographie
-

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

## 1.1. Introduction

En français, certains noms communs, comme *lait*, *mobilier*, *désordre*, *amour* et *beauté*, sont invariables, tandis que d'autres, comme *chat*, *équipe*, *victoire*, *point* et *chose* peuvent être utilisés au singulier et au pluriel. De plus, les noms comme *lait* peuvent être précédés par les déterminants comme *du* et *un peu de*, mais plus difficilement par *chaque*, *des* ou *plusieurs* ou par un numéral. Les noms comme *chat*, au contraire, peuvent être utilisés aussi bien avec les déterminants comme *des* ou *plusieurs* qu'avec les numéraux; mais ils sont plus difficilement combinables avec *du* ou *un peu de*. Ces noms ont été respectivement appelés *noms massifs* et *noms comptables* (David & Kleiber 1989).

Dans de nombreuses langues, notamment les langues romanes et germaniques, l'on peut de même identifier deux sous-classes morpho-syntaxiques des noms communs, les noms d'une classe ayant un nombre grammatical invariable, et les noms de l'autre classe admettant librement le singulier et le pluriel<sup>1</sup>.

Comme il est bien connu, les noms massifs peuvent néanmoins, dans certains contextes, être employés comme des noms comptables (*Tu devrais prendre un lait chaud avec du miel*), et vice versa (*Il y en a, du chat, dans cette maison!*). Ces usages étendus relèvent d'une possibilité linguistique générale, appelée translation, conversion ou encore, transfert. Celle-ci consiste "à transférer un mot plein d'une catégorie grammaticale dans une autre catégorie grammaticale" (Tesnière 1959 : 364). Ceci est souvent possible quand le mot de la catégorie d'origine est placé dans un environnement morpho-syntaxique caractéristique de la seconde catégorie<sup>2</sup>.

Cette distinction morpho-syntaxique fondamentale, la distinction massif/comptable, correspond-elle à des différences dans les types de choses nommés ou leurs représentations? Peut-on isoler des propriétés sémantiques caractéristiques des noms massifs? des noms comptables? Ces questions de sémantique lexicale sont comparables à: Peut-on donner une définition purement sémantique des verbes?

---

<sup>1</sup> Cf. par exemple Kleiber (1990) pour le français, Krifka (1991) pour l'allemand, Gillon (1992) pour l'anglais, et Chierchia (1998) pour l'italien.

<sup>2</sup> Ces usages étendus doivent être distingués des usages normaux. En effet, si nous ne le faisons pas, nous pourrions être conduit à soutenir, par exemple, qu'il n'existe pas de distinction morpho-syntaxique entre noms communs et noms propres, puisque tout nom propre peut s'utiliser comme un nom commun (*Paul a acheté un Matisse*). Pour rendre compte des usages étendus des noms propres, on invoquera donc des règles d'extension lexicale, chacune d'entre elles opérant une translation qui convertit noms propres en noms communs. L'existence de ces usages étendus est ainsi expliquée, et la distinction nom propre / nom commun maintenue; cf. Wilmet (1997 : §3.7.6), Gillon (1992), Kleiber (1992). On fera de même pour distinguer entre usages normaux et usages étendus des noms massifs et des noms comptables, identifiant les règles de transfert qui permettent d'utiliser un nom massif comme un nom comptable, ou un nom comptable comme un nom massif; cf. notamment Weinreich (1966), Talmy (1978), Galmiche (1986), Kleiber (1990) et Gillon (1992).

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Elles nous conduiront à étudier tour à tour la sémantique des noms massifs, puis celle des noms comptables, avant d'examiner leurs liens.

## 1.2. Les noms massifs

Les études sur la sémantique des noms massifs ont été le plus souvent consacrées aux termes concrets (cf. les revues de la bibliographie faites par Pelletier & Schubert 1989 et Krifka 1991), et ont ignoré les termes abstraits. Par termes concrets, nous entendons ici les termes qui dénotent des entités matérielles, comme de l'eau, du mobilier, des chats ou des troupeaux ; les termes abstraits sont alors ceux qui ne renvoient pas à des entités de ce genre. La distinction ontologique concret / abstrait est orthogonale à la distinction morpho-syntaxique entre noms massifs et noms comptables.

Les noms massifs abstraits, comme *marche*, *désordre*, *amour* et *beauté*, partagent-ils des propriétés sémantiques avec les noms massifs concrets ? Nous procéderons en deux étapes pour répondre à cette question. Tout d'abord, quelles sont les propriétés sémantiques des termes massifs concrets ? Ensuite, les termes massifs abstraits partagent-ils les mêmes propriétés que les termes concrets ?

### 1.2.1. Les noms massifs concrets

Commençons donc par examiner le comportement sémantique des termes massifs concrets, comme *lait* et *mobilier*. Deux propriétés sémantiques, la référence distributive et la référence cumulative, leur ont été attribuées.

#### 1.2.1.1. La référence distributive

À la suite de Cheng (1973 : 286-287), des auteurs comme ter Meulen (1980), Ojeda (1993) et Kleiber (1997) ont proposé que les noms massifs réfèrent de façon distributive. Cheng formule cette propriété comme suit :

"Toute partie de l'objet massif qui est du W est elle-même du W."

Pour formuler cette propriété en termes généraux, une précision est nécessaire. Nous dirons qu'un nom *N* s'applique à une entité si une expression nominale définie ayant *N* pour nom tête peut être employée pour désigner cette entité. Considérons ainsi du lait dans un bol. L'on peut y référer au moyen du sujet de l'énoncé *Le lait dans le bol est pour le chat*. Le nom *lait* s'applique donc au lait qui se trouve dans le bol. Ceci étant précisé, l'on peut proposer la définition suivante :

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables.  
In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

*Un nom réfère de façon distributive s'il s'applique à toute partie de ce à quoi il s'applique.*

Par exemple, si l'on considère seulement le lait de la moitié d'une bouteille de lait, l'on peut y référer en disant :

*Le lait de la moitié de la bouteille est pour le chat !*

À première vue, il pourrait sembler raisonnable d'interpréter la relation de partie utilisée dans la définition comme celle introduite dans le cadre de la *méréologie*, i.e. de l'étude mathématique formelle de la relation de partie à tout. Celle-ci est caractérisée par quatre axiomes ; ils rendent la relation antisymétrique et transitive, et garantissent l'existence de "compléments faibles" et de "sommés méréologiques généralisés" [voir Simons (1987) et l'Appendice de ce chapitre]. C'est une relation extrêmement générale, qui s'applique notamment aux domaines matériel et temporel. Nous désignerons cette relation de partie comme celle de "partie méréologique".

Mais considérons à nouveau le cas du lait. Toute partie du lait d'une bouteille est toujours du lait. En réalité, ceci n'est vrai que tant que l'on reste au niveau des parties méréologiques du lait dont la taille est comparable à celle des choses qui peuvent être perçues sans instrument. En effet, si on considère une partie méréologique suffisamment petite du lait d'une bouteille, on n'est plus en présence de lait.

De plus, il existe de nombreux noms massifs auxquels la propriété, même ainsi réinterprétée, semble ne pas s'appliquer. Imaginez que vous avez devant vous du mobilier ou du bétail<sup>3</sup>. À chaque fois, certaines parties de ce que vous avez devant vous sont perceptibles et pourtant ne peuvent être appelées du même nom que ce dont elles font partie. Ainsi, le dossier d'un fauteuil, ce n'est plus du mobilier, le sabot d'un taureau, cela n'est plus du bétail. Pour des auteurs comme Bunt (1979) et Gillon (1992), la propriété de référence distributive ne serait donc pas vraie des noms massifs en général.

Ces auteurs soulignent un point méthodologique important. Les propriétés sémantiques des noms massifs doivent être des propriétés partagées par *tous* les noms massifs. Les noms comme *lait*, *or* et *sable* ne sont en aucune manière les meilleurs représentants de leur espèce. Les noms comme *mobilier* et *argenterie*, et ceux comme *désordre*, *amour* et *beauté*, ont tout autant droit au titre de nom massif. La discussion qui précède montre alors que la notion d'homogénéité attachée aux noms de substances n'est nullement une caractéristique des noms massifs.

---

<sup>3</sup> Les noms comme *mobilier* sont appelés *noms massifs collectifs*. La psychologue Markman (1985) a étudié la structure des catégories conceptuelles associées à ces noms.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Faut-il donc abandonner la propriété de référence distributive, comme Bunt et Gillon le suggèrent ? En fait, tout dépend de la façon dont cette propriété est interprétée. Celle-ci est énoncée par Cheng comme : "Toute partie de l'objet massif qui est du W est elle-même du W". Mais qu'est-ce, pour un nom *N*, qu'une partie d'un "objet massif" auquel le nom *N* s'applique ? À côté des deux interprétations qui viennent d'être proposées, une troisième interprétation est possible, que nous mettons en avant dans notre travail (voir aussi Nicolas, à paraître). Dans une telle interprétation, les parties auxquelles s'applique la propriété de référence distributive sont celles auxquelles peut renvoyer l'expression *une partie du N*. Soit un énoncé comme :

*On a volé une partie du mobilier la nuit dernière !*

Ce qui compte comme une partie du mobilier, c'est un meuble ou un ensemble de meubles, mais pas le dossier d'un fauteuil ; celui-ci constitue une partie du fauteuil, mais non une partie du mobilier.

L'interprétation de l'expression *une partie du N* apparaît comme relative au nom commun *N* considéré : dans une telle expression, l'interprétation donnée au mot *partie* dépend du nom *N* et du type d'entités auxquelles il s'applique. Il s'agit là d'un fait sémantique. À chaque nom commun *N* est associée une relation particulière qui correspond à l'interprétation de l'expression *une partie du N* et qui tient seulement entre certaines entités du domaine de discours. Convenons de l'appeler *relation de N-partie*. Cette relation est satisfaite par deux entités *y* et *x* si l'expression *une partie du N* renvoie à *y* lorsque le syntagme nominal *le N* qui est implicite dans cette expression désigne *x*<sup>4</sup>. L'on dira alors que *y* est une *N-partie* de *x*.

Nous remarquons que les noms massifs, mais non les noms comptables, imposent la condition suivante sur l'interprétation de l'expression *une partie du N*, condition que nous proposons donc d'assimiler à la référence distributive :

*Un nom N réfère de façon distributive s'il s'applique à toute N-partie de ce à quoi il s'applique.*

En effet, cette propriété est vérifiée par tous les noms massifs, aussi bien les noms comme *lait* que ceux comme *mobilier*. Et elle n'est pas satisfaite par les noms comptables concrets. Par exemple, la queue d'un chat peut être décrite comme *une partie du chat*, mais non comme *un chat*.

Examinons maintenant l'autre caractéristique sémantique qui a été attribuée aux noms massifs, la référence cumulative.

---

<sup>4</sup> La distinction entre genres masculin et féminin est perpendiculaire à de ce dont il est question ici ; nous l'ignorons donc. Il va de soi que si le nom *N* considéré est de genre féminin, les expressions concernées auront la forme *une partie de la N* et *la N*.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

### 1.2.1.2. La référence cumulative

Quine semble être le premier à avoir proposé que les noms massifs possèdent la propriété de référence cumulative :

"Les termes dits massifs comme "eau" [et] "mobilier" [...] ont la propriété sémantique de référer cumulativement : toute somme de parties qui sont de l'eau est elle-même de l'eau" (Quine 1960 : 91).

L'observation de Quine est généralement acceptée. Néanmoins, du fait de l'ambiguïté du terme *somme*, elle peut s'interpréter de deux façons. Selon la première, la propriété de référence cumulative peut se formuler comme suit :

*Un nom réfère cumulativement si, à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacune de deux entités, il est possible de constituer un tout dont chaque entité constitue une partie et tel que le nom s'applique également au tout lui-même.*

Cette propriété est satisfaite aussi bien par les noms massifs comme *lait* que par les noms comptables comme *mobilier*. Par exemple, l'on pourrait mettre le mobilier d'une pièce et celui d'une autre pièce du même appartement dans le couloir. Dans le couloir, on aurait alors du mobilier, dont le mobilier qui était dans chaque pièce constituerait une partie.

Le problème avec cette interprétation est qu'il y a des noms comptables qui sembleraient alors référer cumulativement. On compte parmi eux des noms comme *troupeau* et *nuage* et des expressions comptables comme *verre de whisky*. Ainsi, deux troupeaux de bêtes peuvent se mêler l'un à l'autre et constituer un troupeau plus vaste. Et, s'apercevant qu'il a servi un verre de whisky de trop pour ses invités et lui-même, le capitaine Haddock ne pourrait-il être tenté de verser un verre dans un autre, obtenant ainsi un verre contenant davantage de whisky ?

Ce qui est en jeu dans ces exemples, c'est le fait que l'on *constitue* un tout à partir de deux entités auxquelles le nom s'applique. Sans cette opération de constitution, le tout considéré n'existe pas ; par exemple, il n'y a pas un troupeau, mais deux troupeaux. C'est donc *relativement à deux états du monde distincts* qu'un nom comme *troupeau* est appliqué à chaque troupeau d'origine, d'une part, et au troupeau constitué à partir de ces troupeaux, d'autre part. Or un tel changement d'état du monde en cours d'interprétation est illicite : c'est toujours relativement à un état du monde particulier qu'une expression nominale réfère et qu'un énoncé empirique simple comme *Le troupeau est en train de paître* peut se voir attribuer une valeur de vérité. Les cas qu'on vient de considérer doivent donc, au fond, être tenus pour invalides.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Ceci nous conduit à la deuxième interprétation du critère de cumulativité, comme contrainte qui pèse sur ce à quoi un nom s'applique, à chaque fois qu'est fixé un état du monde. Soit, dans un état du monde donné, deux entités  $x$  et  $y$ . Ces deux entités peuvent être considérées ensemble :  $x$  et  $y$  est une entité distincte à la fois de  $x$  et de  $y$ , qui existe dans le même monde que  $x$  et  $y$ . Le critère de cumulativité se formule alors comme suit :

*Un nom réfère cumulativement si, à chaque fois qu'il s'applique séparément à chacune de deux entités, il s'applique aussi à ces deux entités considérées ensemble.*

Avec cette nouvelle formulation du critère, les expressions comptables comme *troupeau*, *nuage* ou *verre de whisky* s'avèrent ne plus référer cumulativement : quand elles s'appliquent à chacune de deux entités, elles ne s'appliquent pas dans le même monde aux deux entités considérées ensemble. Nous avons donc là une deuxième propriété caractéristique des noms massifs, tout au moins concrets.

Etudions donc maintenant les expressions massives abstraites, c'est-à-dire celles qui ne s'appliquent pas à des entités matérielles. Ces expressions ont-elles les mêmes propriétés que les termes massifs concrets ?

## 1.2.2. Les expressions nominales renvoyant à des processus

### 1.2.2.1. Classification vendliérienne des situations

Il va nous être utile ici de décrire rapidement la classification de Vendler (1957). À la suite de Zeno Vendler, de nombreux auteurs se sont intéressés aux expressions verbales et aux situations auxquelles ils renvoient. Plusieurs d'entre eux ont proposé des classifications des situations du type de la suivante<sup>5</sup> :

SITUATION			
ETAT	PROCESSUS	EVENEMENT	
		ACCOMPLISSEMENT	ACHEVEMENT
<i>s'ennuyer</i>	<i>marcher</i>	<i>construire une maison</i>	<i>atteindre un sommet</i>
<i>savoir</i>	<i>travailler</i>	<i>lire un poème</i>	<i>vaincre</i>

Les processus et les événements sont des situations dynamiques, qui prennent place à un certain moment et qui, pour un grand nombre d'entre elles (processus et accomplissements), se déroulent dans le temps. Les états sont au contraire des

<sup>5</sup> Cf. Dowty (1979), Verkuyl (1993), Pi (1999), Rosen (1999). Pour une revue de la bibliographie mentionnant d'autres approches, voir notamment Gosselin & François (1991).

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables.  
In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

situations non-dynamiques : une ou plusieurs entités se trouvent dans un certain état, pendant un certain temps. Le propre des événements est d'avoir un *télos* ou point terminal intrinsèque. Un énoncé renvoyant à un événement (*Cédric a construit la maison, Marc a atteint le sommet*) mentionne un certain but ou télos. Quand, au contraire, l'énoncé renvoie à un processus (*Judith a marché*) ou un état (*Jacques s'est ennuyé*), il n'est fait mention d'aucun point terminal intrinsèque. (Pour cette raison, les expressions qui renvoient à des événements sont dites avoir l'aspect *télique*, celles qui décrivent des états ou des processus, l'aspect *atélique*.) De plus, les événements se divisent en deux catégories : les accomplissements et les achevements, le propre des achevements étant d'être sans durée, ou présentés comme tels.

Ces distinctions concernent non seulement les expressions verbales, mais également certaines expressions nominales, comme en témoignent les syntagmes nominaux du tableau ci-dessous, qui correspondent aux syntagmes verbaux donnés en exemple ci-dessus.

#### SITUATION

ETAT	PROCESSUS	EVENEMENT	
		ACCOMPLISSEMENT	ACHEVEMENT
<i>de l'ennui</i>	<i>de la marche</i>	<i>une construction de maison</i>	<i>une atteinte de sommet</i>
<i>du savoir</i>	<i>du travail</i>	<i>une lecture de poème</i>	<i>une victoire</i>

Les expressions comme *ennui* et *marche* peuvent être polysémiques : employées avec un déterminant massif, elles ont un sens dans lequel elles renvoient à un état ou un processus ; quand elles peuvent également être employées dans une construction comptable, elles reçoivent un autre sens. C'est l'emploi massif qui nous intéresse ici. Les expressions comme *ennui*, *savoir*, *marche* et *travail* ont-elles (dans cet emploi) les mêmes propriétés que les expressions massives concrètes ? Nous examinerons à part ce que Vendler appelle les états. Qu'en est-il donc des processus ?

#### 1.2.2.2. Les processus

Comme cela a souvent été suggéré<sup>6</sup>, les expressions qui renvoient à des processus ont les mêmes propriétés que les noms massifs concrets. Illustrons-le avec un nom comme *marche*.

---

<sup>6</sup> Voir par exemple Mourelatos (1978) et Langacker (1987).



David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Soit l'énoncé :

*Une partie de la marche que nous avons faite hier m'a ennuyé.*

Ce à quoi la construction partitive sujet de l'énoncé renvoie, c'est déjà de la marche. L'expression massive *marche* s'y applique donc, et réfère ainsi de façon distributive.

Supposons que j'ai fait de la marche avant-hier et aujourd'hui. On peut considérer ensemble la marche faite avant-hier et la marche faite aujourd'hui. Il s'agit d'un exemplaire du même type de situation ; en effet, c'est une situation dont on peut encore dire que c'est de la marche. La propriété de référence cumulative est donc également vérifiée.

Et l'on vérifierait tout aussi aisément ces deux propriétés avec les autres noms de processus, comme *lecture*, *natation* ou *travail*.

Le type de situation auquel une expression renvoie peut dépendre non seulement de sa tête (verbe ou nom principal) mais aussi de ses arguments, quand elle en a. Ceci vaut aussi bien dans le domaine verbal que dans le domaine nominal. Comme noté entre autres par Verkuyl (1993), des énoncés comme

*Lucie a lu de la poésie / beaucoup de poésie / un poème / deux poèmes / des poèmes*

renvoient à des processus quand le complément d'objet commence par des déterminants comme *du*, *beaucoup de* ou *des*, mais pas par *un* ou *deux*, i.e. quand le déterminant ne donne pas d'indication précise concernant la quantité<sup>7</sup>. Il en va de même avec les syntagmes nominaux correspondants<sup>8</sup> :

*Lecture de poésie / de beaucoup de poésie / d'un poème / de deux poèmes / de poèmes.*

Néanmoins, déterminer à quel type de situation une expression complexe (syntagme verbal ou nominal) renvoie en fonction du type de verbe ou nom principal et d'argument est une question complexe. Nous ne pouvons ici que renvoyer aux travaux des différents auteurs auxquels nous avons fait référence dans cette section II et à leurs propres bibliographies.

---

<sup>7</sup> C'est tout au moins le cas quand le déroulement de la situation dynamique décrite par l'expression tout entière peut être mis en rapport univoque avec différentes parties de l'entité dénotée par son argument. Par exemple, lire un poème implique quelque chose comme lire progressivement chaque partie du poème ; on peut donc mettre en rapport univoque le déroulement de la lecture du poème et différentes parties du poème. La notion impliquée ici est celle de *measuring out*, décrite entre autres par Tenny (1987).

<sup>8</sup> Cf. par exemple Lefeuve et Nicolas (en révision).

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Venons-en maintenant aux noms d'état et, plus généralement, aux noms que Van de Velde (1995) qualifie "d'intensifs".

### 1.2.3. Les noms intensifs

#### 1.2.3.1. Caractérisation

Les noms intensifs sont caractérisés sémantiquement par le fait que leur quantification concerne, non une quantité de matière, mais l'intensité à laquelle ce à quoi ils s'appliquent se manifeste<sup>9</sup>. Comparons les énoncés suivants :

*Notre invité voudrait davantage de vin.*

*Quel désordre il y a dans cet appartement !*

*Marie a beaucoup d'amour pour sa nièce.*

*Trop de beauté tue la beauté.*

Le premier énoncé décrit une quantité de boisson, tandis que les trois autres concernent l'intensité d'un état (désordre), d'un sentiment<sup>10</sup> (amour) ou d'une qualité (beauté).

Or, d'un point de vue distributionnel, les noms intensifs sont tout simplement des noms massifs. Ils s'utilisent en effet librement dans toutes les constructions massives : *du désordre, trop d'amour, un peu de courage...* A l'inverse leur apparition dans les constructions comptables est contrainte et peut entraîner un changement de sens ; l'on peut parler d'*un grand désordre, un incroyable amour, ou une rare beauté*, mais il est bien plus difficile de parler de *?dix désordres* ou *?vingt amours*.

Les noms intensifs ont-ils des propriétés sémantiques en commun avec les autres noms massifs ? Nous avons vu que les noms massifs concrets réfèrent de façon distributive et cumulative. Est-ce également le cas des noms intensifs ?

#### 1.2.3.2. La référence distributive

Remarquons tout d'abord que la notion de *N*-partie impliquée dans la référence distributive s'applique aux noms intensifs. Les expressions de la forme *une partie du*

---

<sup>9</sup> Cf. Van de Velde (1995, 1997).

<sup>10</sup> Sur les noms de sentiments, voir également Anscombe (1996).

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

$N C$ , où  $N$  est un nom,  $C$  une clause restrictive, sont parfaitement interprétables avec tous les noms intensifs :

*J'ai pu admirer une partie du désordre que vous avez laissé derrière vous.*

*Une partie de la joie qu'il éprouvait venait du sentiment du devoir accompli.*

*Le jour, on ne peut voir toute la beauté de Paris : une partie de celle-ci n'apparaît que la nuit.*

De plus, le nom intensif employé s'applique alors à ce à quoi l'expression *une partie du  $N C$*  s'applique : ceci, en effet, est déjà quelque chose, *du  $N$* , qui se manifeste à quelque intensité.

Ceci est illustré par le dialogue suivant avec le nom *désordre* :

Jean : *Ce que tu vois ici est seulement une partie du désordre que les enfants ont laissé dans l'appartement.*

Lucie : *Ce désordre dépasse déjà les bornes. Appelle les enfants tout de suite !*

De même avec *amour* :

Ce que Juliette avait ressenti lors de sa rencontre avec Roméo était une partie seulement de l'amour qu'il avait pour elle. Mais cet amour était déjà presque trop pour elle.

Et avec *beauté* :

Nadia : *Ce que tu vois à Paris est seulement une partie de la beauté qu'il y a en France.*

Keith : *Cette beauté me suffit amplement. Je ne veux aller nulle part ailleurs.*

Nous concluons que les noms intensifs réfèrent de façon distributive.

### 1.2.3.3. Référence cumulative

Mais les noms massifs intensifs réfèrent-ils de façon cumulative ? Quand un nom intensif s'applique séparément à chacune de deux entités, s'applique-t-il également à ces deux entités considérées ensemble ?

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Imaginons une situation où l'on peut parler du *désordre dans la chambre de Jean* et du *désordre dans la cuisine*. L'on peut alors parler des deux ensemble comme le *désordre dans la chambre de Jean et la cuisine*.

De même, la référence cumulative transparait dans l'interprétation d'énoncés comme :

*L'amour de Jean et Lucie (au même moment) était plus que Jacques n'en pouvait supporter.*

*La beauté de Jean et Lucie (dans la même pièce) était plus que Marc n'en pouvait supporter.*

Comme nous le voyons, les noms intensifs réfèrent cumulativement.

Nous pouvons vérifier ici que les noms comptables abstraits ne satisfont pas cette propriété :

*Jean réussit enfin à comprendre le rôle que jouait la catégorie de Kant et Husserl dans la philosophie contemporaine.*

L'expression nominale *la catégorie de Kant et Husserl* renvoie à une unique catégorie partagée par Kant et Husserl ; elle ne peut renvoyer à une catégorie qui consisterait en la catégorie de Kant et celle de Husserl considérées ensemble.

Faisons le point. À la question "Y a-t-il des propriétés sémantiques partagées par tous les noms massifs ?", notre étude apporte une réponse positive. Qu'ils soient concrets ou abstraits, les noms massifs réfèrent de façon distributive et cumulative.

La référence distributive pourrait sembler n'être rien de plus qu'une contrainte très spécifique sur l'expression *une partie du N*, quand *N* est un terme massif. En fait, il s'agit d'une contrainte qui pèse sur l'interprétation de *toutes les constructions partitives avec des noms massifs*. Considérons des expressions comme *la plupart du* et *la moitié du*, suivies par une expression nominale définie. Quand l'expression nominale est massive (*le mobilier, l'amour*), elle s'applique à ce à quoi la construction partitive s'applique. Tel n'est pas le cas quand l'expression est comptable (*le chat, l'idée*).

Comment ce qui précède est-il relié aux autres phénomènes dans lesquels les noms massifs sont impliqués ? Nous avons étudié les propriétés sémantiques de base des noms massifs. Ces propriétés (référence distributive et cumulative) contraignent la structure de la dénotation des noms massifs. Celle-ci joue bien sûr un rôle crucial dans la détermination des conditions de vérité des énoncés où ces noms apparaissent.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

En particulier, les énoncés où figurent des noms massifs sont souvent susceptibles de différentes interprétations, parmi lesquelles des interprétations collectives et non-collectives (Gillon 1992). Or, les interprétations non-collectives ne sont disponibles qu'à cause de la structure particulière de la dénotation des noms massifs. Soit un énoncé comme le suivant : *Sur notre site web, toute la faune du parc a été replacée sur son continent d'origine*. Une interprétation possible est collective : toute la faune provient d'un seul continent. Mais il y a également une interprétation non-collective : la faune du parc provient de différents continents, et la faune issue de chaque continent a été, sur le site web, replacée sur son continent d'origine. Or, cette interprétation non-collective n'est disponible que parce qu'une partie de la faune du parc, c'est toujours ce qu'on peut appeler *de la faune*. L'interprétation non-collective provient ainsi de la structure particulière de la dénotation des noms massifs, structure qui, à son tour, est due aux propriétés de référence distributive et référence cumulative.

De même, l'aspect atélique de certains énoncés est dû au fait que l'objet direct du verbe est une expression nominale qui réfère à la fois cumulativement et distributivement (cf. la section 1.2.2.2).

Ayant ainsi fait le tour des noms massifs, qu'en est-il maintenant des noms comptables ? Ont-ils des propriétés sémantiques caractéristiques ?

### **1.3. Les noms comptables**

Trois propositions ont été avancées concernant les propriétés sémantiques élémentaires des noms comptables : elles font intervenir les propriétés de référence atomique, de limitation intrinsèque, et de dénombrabilité. Nous les étudions successivement, en gardant à l'esprit qu'il est important de prendre en compte aussi bien des expressions concrètes que des expressions abstraites. Notre stratégie consistera à montrer que les propriétés proposées ne sont pas des conditions nécessaires pour qu'un nom commun soit un nom comptable. Ceci nous conduira à un type de réponse différent pour la question de ce qui est commun à tous les noms comptables.

#### ***1.3.1. La référence atomique***

Considérons en premier lieu la référence atomique. Selon des auteurs comme Bunt (1979), Link (1983) et Ojeda (1993), les noms comptables réfèrent de façon atomique, i.e. ils ne s'appliquent à aucune partie méréologique de ce à quoi ils s'appliquent. Par exemple, on ne saurait employer le nom comptable *chat* pour nommer une partie du chat, comme sa queue.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

La référence atomique est vraie de noms comptables comme *chat* et *match* (le début d'un match n'est pas un match). Elle est aussi trivialement satisfaite par les noms qui dénotent des entités d'extension spatiale ou temporelle nulle comme points et morts. Un point n'a pas de partie; le nom comptable *point* satisfait donc trivialement la propriété de référence atomique. Il en va de même pour *mort*, dans la mesure où cet achèvement est instantané et n'a pas de partie temporelle. La référence atomique implique donc ce qui suit pour un nom, à chaque fois qu'il s'applique à une entité. Soit cette entité est (au moins dans une dimension essentielle) dépourvue de partie; soit le nom ne s'applique à aucune partie méréologique de cette entité.

Or, nous trouvons de nombreuses exceptions à l'hypothèse selon laquelle les noms comptables réfèrent de façon atomique. Considérons, à la suite de Wiggins (1980), la couronne du pape. Celle-ci a trois couronnes plus petites comme parties. Le nom *couronne* ne satisfait donc pas la référence atomique. De même, certains membres d'une équipe peuvent très bien constituer simultanément une autre équipe. Et soit encore un disque, au sens mathématique. Tout disque a une infinité de disques comme parties. (D'autres contre-exemples sont indiqués dans le tableau à la fin du chapitre.)

Mais de plus, par définition, la référence atomique concerne les noms qui dénotent des entités dans des domaines qui ont une méréologie associée. Pourtant, il y a des noms comptables et des domaines auxquelles la notion de partie méréologique semble ne pas s'appliquer de façon naturelle.

Considérons les esprits (ou les dieux). Que pourrait être une partie d'un esprit ? Ou de quoi un esprit serait-il une partie ?

Il en va de même avec d'autres entités, comme par exemple les relations. Car que serait une partie d'une relation ? Ou de quoi une relation serait-elle une partie ?

Et ce qui vient d'être dit est également vrai des causes, des vertus, des fonctions, des symétries...

Considérons donc maintenant les caractérisations en terme de limitation intrinsèque.

### **1.3.2. La limitation intrinsèque**

Pour des chercheurs comme Talmy (1978), Langacker (1987) et Jackendoff (1991), le sens d'un nom comptable spécifie ce à quoi il s'applique comme limité ou borné. Ainsi, *chat* et *match* s'appliqueraient à des entités spécifiées comme bornées.

Cette proposition, néanmoins, rencontre les problèmes suivants.

D'un côté, l'univers est, d'après ce que nous savons, fini, et donc en particulier, les entités concrètes qui le peuplent doivent elles aussi être bornées : ceci est vrai non seulement d'un chat ou d'une course, mais aussi de n'importe quel exemplaire d'eau ou de mobilier. On ne saurait donc affirmer plus que ce qui suit :

- quand un nom commun est comptable, ce à quoi il s'applique doit être borné ;
- quand un nom commun est massif, rien n'est spécifié à cet égard ; la sémantique du nom est tout simplement muette concernant la question de savoir si ce à quoi le nom s'applique est limité ou non.

D'un autre côté, il est raisonnable de penser que nos croyances et connaissances concernant l'univers ont peu à voir avec la sémantique. Et en fait, selon Talmy ou Langacker, l'utilisation d'un nom massif *présenterait* ce à quoi il s'applique comme illimité. Tandis que la sémantique d'un nom comptable comme *chat* présenterait ce à quoi il s'applique comme limité. Pourtant, cette thèse rencontre de sérieuses difficultés. Tout d'abord, il faudrait que des observations indépendantes confirment de façon convaincante l'hypothèse selon laquelle un nom massif présente bel et bien ce à quoi il s'applique comme illimité ; mais il semble difficile d'imaginer en quoi de telles observations pourraient constituer. De plus, il ne semble en aucune façon contradictoire ou malaisé d'imaginer, par exemple, une forêt infinie. Et ceci fait immédiatement penser à d'autres noms comptables, comme *collection*, *groupe*, *pluralité*, ou *ensemble*. Il semble n'y avoir rien dans le sens de ces noms qui requière que ce à quoi ils s'appliquent soit borné.

La limitation intrinsèque n'est donc pas une condition nécessaire pour qu'un nom soit comptable. Et elle ne semble pas davantage en être une condition suffisante.

Mais ce n'est pas tout. Par définition, la notion de limitation intrinsèque s'applique à des domaines pour lesquels une distance ou tout au moins une topologie est définie ; elle concerne ainsi des noms comme *chat*, *troupeau*, *match* et *mort*. Mais la topologie, tout comme la méréologie, concerne seulement certains domaines. Par exemple, elle ne semble pas avoir de connexion nécessaire ou d'application automatique aux esprits, aux relations, aux causes, ou aux fonctions...

Ainsi, les propriétés de limitation intrinsèque et de référence atomique ne sont pas satisfaites par, ou ne s'appliquent pas à, plusieurs types de noms comptables. Elles ne peuvent donc être des conditions nécessaires pour qu'un nom commun soit comptable. S'il y a quelque chose qui caractérise le sens de tous les noms comptables, cela doit correspondre à une propriété plus générale.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

### 1.3.3. La dénombrabilité

Selon Laycock (1972), Griffin (1977), Macnamara (1986) et d'autres, le sens d'un nom comptable est tel que ce à quoi il s'applique peut être dénombré.

Néanmoins, comme l'a remarqué Brendan Gillon (communication personnelle), mobilier et argenterie peuvent également être dénombrés. Le directeur du département de linguistique pourrait demander à quelqu'un de compter le mobilier du secrétariat. Cette personne pourrait alors répondre : six chaises, trois tables et quatre lampes. De même, l'épouse du directeur pourrait lui demander de compter l'argenterie qu'ils possèdent.

Ainsi, s'interroger sur la possibilité métaphysique de compter ce à quoi un terme s'applique ne permet pas de distinguer entre termes comptables et termes massifs collectifs comme *mobilier* ou *argenterie*. Combiné aux résultats précédents, ceci suggère que l'on ne peut trouver de conditions sémantiques nécessaires et suffisantes pour qu'un nom soit comptable<sup>11</sup>.

Mais peut-être est-il tout de même possible d'en identifier des conditions nécessaires ? Comme nous l'avons vu, la référence atomique et la limitation intrinsèque ne sont pas de bonnes candidates, même pour des conditions nécessaires. Qu'en est-il de la dénombrabilité ?

Considérons un nom comptable comme *réel* (ou *nombre réel*). On le sait, les réels ne sont pas dénombrables. L'on pourrait donc vouloir défendre l'idée selon laquelle ce qui importe, c'est que l'on peut parfois compter certains réels isolés, par exemple, le nombre de réels qui sont solution d'une équation particulière. Mais cette position est intenable. Car l'on peut tout aussi bien compter le nombre d'exemplaires d'eau qui, dans une pièce donnée, remplissent une pleine bouteille ; s'il y avait dans la pièce trois bouteilles d'eau, trois exemplaires d'eau seraient ainsi comptés. Comprise de cette façon, la dénombrabilité deviendrait une condition nécessaire pour *tous* les noms communs. Il faut donc revenir à l'interprétation première et la plus forte de la dénombrabilité. Et l'on doit alors reconnaître des exceptions à la proposition selon laquelle le sens d'un nom comptable est tel que ce

---

<sup>11</sup> Soulignons le point suivant. La discussion menée dans cette section et ce paragraphe concerne les noms comptables : la dénombrabilité est-elle une condition nécessaire et suffisante pour qu'un nom soit comptable ? La réponse est négative, à cause de l'existence de noms massifs comme *mobilier*. En faisant cette remarque, nous ne voulons bien sûr pas dire que tous les noms massifs se comportent de la même manière à l'égard de la dénombrabilité. Si l'on considère les noms de substances par exemple, ce à quoi ils s'appliquent ne peut pas être dénombré. Mais comme nous l'avons souligné dans la section 1.2.1.1, les noms de substances n'ont pas, d'un point de vue linguistique, de prééminence par rapport aux autres noms massifs. Leurs propriétés sémantiques spécifiques ne nous renseignent pas sur celles des noms massifs en tant que tels.



David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

à quoi il s'applique peut être compté : non seulement le nom *réel*, mais aussi *ligne*, *disque*, *plan*...

Ainsi, la dénombrabilité n'est pas une condition nécessaire pour qu'un nom soit comptable. Et il ne semble pas davantage possible de réinterpréter cette propriété de façon qu'elle isole les noms comptables (tous, et seulement eux) parmi les noms communs. Quand on prend en compte toute la gamme d'entités que les noms comptables peuvent désigner, l'on s'aperçoit que l'intuition derrière la dénombrabilité ne correspond à rien de plus que la condition *grammaticale* suivante :

*Le sens d'un nom comptable N spécifie ce qui compte comme un N et ce qui compte comme des N, c'est-à-dire ce à quoi les expressions linguistiques un N et des N s'appliquent.*

#### **1.3.4. Les noms comme chose et entité**

Mais même cette condition s'avère trop forte. Car le sens d'un nom comptable comme *chose*, *entité* ou *objet* ne spécifie pas une fois pour toutes ce que c'est qu'un *N* ; au contraire, ce qui compte comme *un N* dépend du contexte. Prenons quelques exemples :

*Nous pouvons distinguer deux choses ici : ce qui vient de l'ontologie, et ce qui vient de la grammaire, dit Keith.*

*C'est difficile d'être directeur ; j'ai trop de choses à faire !* pensa Jean.

*Il y a tant de choses que j'aimerais acheter, rêvait Sylvain : une place de cinéma, une nouvelle motocyclette, et peut-être même mieux, un programme pour écrire des romans !*

Ce qui compte comme *une chose* dépend du contexte dans lequel le nom est utilisé.

Or, la sémantique des noms comptables impose des conditions qui doivent être satisfaites par tous les noms comptables. Cette sémantique se révèle donc extrêmement sous-spécifiée ; seul ce qui suit est requis. Interpréter un nom comptable en contexte implique d'identifier ce qui doit être tenu pour *un N* et ce qui doit être considéré comme *des N*.

Notre discussion des noms comptables peut se résumer comme dans le tableau situé à la fin du chapitre. Nous avons trouvé que la référence atomique, la limitation intrinsèque et la dénombrabilité ne sont pas des conditions nécessaires pour qu'un nom commun soit comptable. Ce que nous pouvons affirmer, c'est que l'utilisation

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

d'un nom comptable implique de spécifier ce qui doit être tenu pour *un N* et ce qui doit être considéré comme *des N*.

Ce résultat ne devrait pas réellement nous surprendre. Comme nous l'avons mentionné au début de ce chapitre, d'un point de vue morpho-syntaxique, la propriété caractéristique des noms comptables est qu'ils peuvent être utilisés au singulier et au pluriel. Ce que nous avons trouvé est simplement le versant sémantique de ce fait morpho-syntaxique.

En d'autres termes, la sémantique des noms comptables réside *entièrement* dans les répercussions sémantiques de leur comportement vis-à-vis du nombre grammatical. Tout comme les parties du discours majeures que sont le Nom, le Verbe ou l'Adjectif (Lyons 1977), les noms comptables ne peuvent recevoir de définition purement sémantique. Et l'on ne saurait davantage identifier de condition sémantique nécessaire pour qu'un nom commun soit comptable. La condition à laquelle nous arrivons est une condition qui souligne simplement certaines conséquences sémantiques élémentaires de la caractéristique morpho-syntaxique des noms comptables.

L'on pourrait se demander quel est exactement l'apport sémantique de cette condition. Et en effet, il n'est pas facile de rendre celle-ci plus explicite. Mais la réponse à cette question peut, et en un certain sens doit, être la suivante: l'apport sémantique de cette condition n'est rien de plus et rien de moins que ce qui est vrai, sémantiquement, de la distinction singulier / pluriel.

#### **1.4. Conclusion**

La plus grande partie des recherches consacrées aux noms massifs et aux noms comptables ont considéré seulement les noms s'appliquant au domaine matériel, voire parfois au domaine temporel. Or, la distinction massif / comptable est une distinction morpho-syntaxique que l'on retrouve parmi tous les noms communs. Il est donc important d'étudier également les noms qui ne renvoient pas à des entités matérielles ou temporelles. Ceci a été l'un de nos objectifs.

Au terme de notre examen, que pouvons-nous donc répondre aux questions: Y a-t-il des propriétés sémantiques caractéristiques des noms massifs? des noms comptables? et si oui, ces propriétés sont-elles liées?

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

Concernant les expressions massives, nous avons montré que toutes réfèrent de façon distributive et cumulative. Ces deux propriétés décrivent de quelle manière un nom massif s'applique à ce à quoi il renvoie. Mais ce ne sont pas des propriétés ontologiques, qui permettraient d'isoler les types d'entités que les noms massifs peuvent désigner. Ceci est mis en évidence par des paires minimales comme *mobilier / meuble*. Soit en effet une chaise. L'on peut aussi bien dire que c'est *du mobilier* ou que c'est *un meuble*. Il s'agit là de deux modes de description différents de la même entité. Seul le premier mode de description, où un nom massif est employé, implique la distributivité et la cumulativité. Par ailleurs, contrairement à ce qu'avancent des auteurs comme Langacker, ces modes de description ne sont pas incompatibles l'un avec l'autre : parler d'une chaise en tant que *mobilier* ou en tant que *meuble* ne nous conduit pas à conceptualiser cette chaise de deux manières qui seraient opposées, comme quelque chose d'illimité ou au contraire limité, par exemple<sup>12</sup>.

Quant aux noms comptables, nous avons vu qu'il n'existe pas de condition purement sémantique qui serait nécessaire pour qu'un nom commun soit comptable. La condition à laquelle nous avons abouti mêle morpho-syntaxe et sémantique : L'utilisation d'un nom comptable implique de spécifier ce qui, dans le contexte, compte comme *un N* et ce qui compte comme *des N*.

Y a-t-il des liens entre ces propriétés des noms massifs et des noms comptables ? Oui, en partie. Un nom comptable est un nom commun qui admet le contraste singulier / pluriel. Quand on interprète un tel nom, il faut donc fixer ce que c'est qu'*un N* et ce que c'est que *des N*. Par suite, si un nom comptable au singulier s'applique à chacune de deux entités, seule sa contrepartie au pluriel s'applique à ces entités considérées ensemble. Tandis qu'un nom massif est invariable. Il s'applique donc de la même manière à chacune de deux entités et à ces entités considérées ensemble : il réfère cumulativement.

Insistons pour finir sur le point suivant. Notre étude s'est concentrée sur les propriétés morpho-syntaxiques et sémantiques des noms massifs et des noms comptables. De ce point de vue, les noms massifs qui, comme *lait*, renvoient à des substances et les noms comptables qui, comme *chat*, s'appliquent à des individus matériels hétérogènes n'ont aucune prééminence vis-à-vis de leurs congénères, les autres noms massifs et noms comptables. La distinction substance / individu matériel hétérogène<sup>13</sup> joue peut-être un rôle important dans la cognition, y compris dans l'acquisition de la distinction entre noms massifs et noms comptables. Les jeunes enfants pourraient en effet remarquer que les noms de substances sont employés avec certains déterminants, tandis que les noms d'individus matériels

---

<sup>12</sup> Cf. la section 1.3.2.

<sup>13</sup> Ou toute autre distinction du même genre, comme homogène / hétérogène, ou substances / individus dénombrables (dans la mesure où un contenu précis est donné à la notion "d'individus dénombrables").

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables.  
In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

hétérogènes sont employés avec d'autres déterminants<sup>14</sup>. Ceci leur permettrait de repérer que leur langue établit une distinction entre deux types de noms communs. Les données expérimentales recueillies jusqu'à ce jour restent néanmoins non conclusives à cet égard<sup>15</sup>. Et quoi qu'il en soit, ceci n'est au plus qu'un marche-pied passager, une aide à un certain moment de l'acquisition. Car, comme nous l'avons vu, les propriétés sémantiques des noms massifs et des noms comptables ne reflètent pas les propriétés spécifiques aux substances et aux individus matériels hétérogènes, et, plus généralement, ne correspondent à aucune distinction ontologique ou conceptuelle.

David NICOLAS  
Institut Jean Nicod, CNRS-EHESS-ENS, 1 bis ave. Lowendal, 75007 Paris, France  
<http://d.a.nicolas.free.fr/research/>, [dnicolas@gmx.net](mailto:dnicolas@gmx.net)

### 1.5. Appendice : caractérisation formelle de la relation de partie méréologique

La relation de partie méréologique, P, peut se caractériser par quatre axiomes (cf. Simons 1987). Pour les énoncer, les relations suivantes doivent être définies au préalable :

- w est une partie méréologique impropre de x ('wPIx') si w est identique à x ou si w est une partie méréologique de x ('wPx') :

wPIx = déf. (w=x)  $\vee$  wPx

- y et x se recouvrent<sup>16</sup> ('yOx') s'ils ont une partie méréologique impropre en commun :

yOx = déf.  $\exists w (wIPy \wedge wIPx)$

- $\sigma_x(Fx)$ , la somme méréologique généralisée des entités satisfaisant un prédicat F donné, est l'entité s telle que pour toute entité z, s et z se recouvrent si et seulement si il existe y satisfaisant F et tel que y et z se recouvrent :

$\sigma_x(Fx)$  = déf. le s tel que  $\exists z (sOz \leftrightarrow \exists y (Fy \wedge yOz))$

---

<sup>14</sup> Voir Macnamara (1982 : 142), Gordon (1988 : 127), Bloom (1994 : 310), McPherson (1991 : 322-323), Nicolas (1997 : ch. 4).

<sup>15</sup> Cf. Nicolas (1997) concernant notamment les travaux expérimentaux de Brown (1973), Gordon (1985), Gathercole (1985), Dickinson (1988), Mervis et Johnson (1991), Soja (1992) et Tomasello et Olguins (1993).

<sup>16</sup> I.e. se recouvrent au moins partiellement.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

La relation de partie méréologique est alors caractérisée par les axiomes suivants :

- |  |  |
|--|--|
| (P1) $\forall x \forall y (yPx \rightarrow \neg xPy)$                        | Antisymétrie   |
| (P2) $\forall x \forall y ((zPy \wedge yPx) \rightarrow zPx)$                | Transitivité   |
| (P3) $\forall x \forall y (yPx \rightarrow \exists z (zPx \wedge \neg zOy))$ | Complémentation faible                                       |
| (P4) $\exists y (Fy) \rightarrow \exists! \alpha x (Fx)$                     | Existence et unicité<br>de la somme méréologique généralisée |

### 1.6. Bibliographie

- ANSCOMBRE, J.-C. (1996). «Noms de sentiments, noms d'attitude et noms abstraits ». In N. Flaux, M. Glatiny, D. Samain (dir.), *Les noms abstraits* (p. 257-274). Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion.
- BLOOM, P. (1994). « Possible names: the role of syntax-semantics mappings in the acquisition of nominals ». *Lingua* 92, p. 297-329.
- BROWN, R. (1973). *A first language: the early stages*. Cambridge : Harvard University Press.
- BUNT, C. H. (1979). « Ensembles and the formal semantic properties of mass terms ». In F. J. Pelletier (dir.), *Mass terms : some philosophical problems* (p. 249-277). Dordrecht : Reidel Publishing Company.
- CHENG, C.-Y. (1973). « Response to Moravcsik ». In J. Hintikka et al. (dir.), *Approaches to natural language* (p. 286-288). Dordrecht : D. Reidel Publishing Company.
- CHIERCHIA, G. (1998). « Reference to kinds across languages ». *Natural language semantics* 6, p. 339-405.
- DAVID, J., KLEIBER, G. (dir.). (1989). *Termes massifs et termes comptables*. Paris : Editions Klincksieck.
- DICKINSON, D. K. (1988). « Learning the names for materials: factors constraining and limiting hypotheses about word meaning ». *Cognitive development* 3, p. 15-35.
- DOWTY, D.R. (1979). *Word meaning and Montague grammar*. Dordrecht : D. Reidel Publishing Company.
- GALMICHE, M. (1986). «Notes sur les noms de masse et le partitif ». *Langue française* 72, p. 40-53.
- GATHERCOLE, V. C. (1985). « *He has too much hard questions*: the acquisition of the linguistic mass-count distinction in *much* and *many* ». *Journal of child language* 12, p. 395-415.
- GILLON, B. S. (1992). « Towards a common semantics for English count and mass nouns ». *Linguistics and philosophy* 15, p. 597-639.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables.  
In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

- GORDON, P. (1985). « Evaluating the semantic categories hypothesis: the case of the count/mass distinction ». *Cognition* 20, p. 209-242.
- GOSSELIN, L., FRANCOIS, J. (1991). « Les typologies de procès : des verbes aux prédications ». In C. Fuchs (dir.), *Les typologies de procès. Travaux de Linguistique et de Philologie*, vol. 29.
- GRIFFIN, N. (1977). *Relative identity*. Oxford : Oxford University Press.
- JACKENDOFF, R. (1991). « Parts and boundaries ». *Cognition* 41, p. 9-45.
- KLEIBER, G. (1990). *L'article LE générique. La généralité sur le mode massif*. Genève : Librairie Droz.
- KLEIBER, G. (1992). « À propos de *Du Mozart* : une énigme référentielle ». In G. Gréciano & G. Kleiber (dir.), *Systèmes interactifs*. Metz : Université de Metz.
- KLEIBER, G. (1997). « Massif / comptable et partie / tout ». *Verbum* 3, p. 321-337.
- KRIFKA, M. (1991). « Massennomina ». In A. von Stechow, D. Wunderlich (dir.), *Semantics, an international handbook of contemporary research* (p. 399-417). Berlin : de Gruyter.
- LANGACKER, R. (1987). « Nouns and verbs ». Repris dans R. Langacker (1991), *Concept, image and symbol, the cognitive basis of grammar*. Berlin : Mouton de Gruyter.
- LAYCOCK, H. (1972). « Some questions of ontology ». *Philosophical Review* 81, p. 3-42.
- LEFEUVRE, F., NICOLAS, D. (En révision). « La phrase nominale existentielle et la distinction aspectuelle télique / atélique ». *Revue de Sémantique et Pragmatique*.
- LINK, G. (1983). « The logical analysis of plurals and mass terms ». In R. Bäuerle, C. Schwarze, A. von Stechow (dir.), *Meaning, use and interpretation in language* (p. 302-323). Berlin : Mouton de Gruyter.
- LYONS, J. (1977). *Semantics*. Cambridge : Cambridge University Press.
- MACNAMARA, J. (1982). *Names for things*. Cambridge : MIT Press.
- MACNAMARA, J. (1986). *A border dispute. The place of logic in psychology*. Cambridge : MIT Press.
- MARKMAN, E. M. (1985). « Why superordinate category terms can be mass nouns ». *Cognition* 19, p. 31-53.
- MCPHERSON, L. M. P. (1991). « A little goes a long way: evidence for a perceptual basis of learning noun categories COUNT and MASS ». *Journal of child language* 18, p. 315-338.
- MERVIS, C. B., JOHNSON, K. E. (1991). « Acquisition of the plural morpheme ». *Developmental psychology* 27(2), p. 222-235.
- MOURELATOS, A. (1978). « Events, processes, and states ». *Linguistics and philosophy* 2, p. 415-434.
- NICOLAS, D., Count nouns, mass nouns and their acquisition, Mémoire de troisième année de doctorat, Université Mc Gill, Montréal, 1997.
- NICOLAS, D. (sous presse). *La distinction entre noms massifs et noms comptables. Aspects linguistiques et conceptuels*. Leuven : Peeters.

David NICOLAS. A paraître. 'La catégorisation des noms communs : massifs et comptables. In J. François & F. Cordier (eds.), *Catégorisation et langage*. Paris : Hermès.

- OJEDA, A. (1993). *Linguistic individuals*. Stanford : Stanford University Press.
- PELLETIER, J. F., L. K. SCHUBERT. (1989). « Mass expressions ». In D. Gabbay, F. Guenther (dir.), *Handbook of philosophical logic* (p. 327-407). D. Reidel Publishing Company.
- PI, C.-Y., *Mereology in event semantics*, Université McGill, Montreal, 1999.
- QUINE, W. V. (1960). *Word and object*. Cambridge : MIT Press.
- ROSEN, S. T. (1999). « The syntactic representation of linguistic events ». *Glott International*, vol. 4, n° 2, p. 3-11 .
- SIMONS, P. (1987). *Parts : A study in ontology*. Oxford : Oxford University Press.
- SOJA, N. N. (1992). « Inferences about the meanings of nouns: the relationship between perception and syntax ». *Cognitive development* 7, p. 29-45.
- TALMY, L. (1978). « The relation of grammar to cognition ». Repris dans B. Rudzka-Ostyn (dir.) (1988), *Topics in cognitive linguistics* (p. 165-207). Amsterdam : John Benjamins Publishing Co.
- TENNY, C., *Grammaticalizing aspect and affectedness*, MIT, Boston, 1987.
- TER MEULEN, A., *Substance, quantities and individuals*, Max Planck Institut für Psycholinguistik, 1980.
- TESNIERES, L. (1959). *Éléments de syntaxe structurale*. Paris : Librairie Klincksieck.
- TOMASELLO, M., RAQUEL, O. (1993). « Twenty-three-month-old children have a grammatical category of noun ». *Cognitive development* 8, p. 451-464.
- VAN DE VELDE, D. (1995). *Le spectre nominal*. Lille : Peeters.
- VAN DE VELDE. (1997). « Articles, généralités, abstractions ». In N. Flaux, D. Van de Velde, W. de Mulder (dir.), *Entre général et particulier*. Arras : Artois Presse Université.
- VENDLER, Z. (1957). « Verbs and times ». Repris dans Z. Vendler (1967), *Linguistics and philosophy*. Ithaca : Cornell University Press.
- VERKUYL, H. J. (1993). *A theory of aspectuality*. Cambridge : Cambridge University Press.
- WEINREICH, U. (1966). « Explorations in semantic theory ». *Current trends in linguistics*, vol. 3, p. 395-477. La Hague : Mouton de Gruyter.
- WILMET, M. (1997). *Grammaire critique du Français*. Louvain-la-Neuve : Duculot.

PROPRIETE d'un nom commun <i>N</i>		NON NECESSAIRE pour que le nom soit comptable		NON SUFFISANTE pour que le nom soit comptable
Définition	Purement sémantique ?	Applicable, mais non satisfaite par certain noms comptables	Non applicable à certains noms comptables	Satisfaite par certains noms massifs
<i>Référence atomique</i> <i>N</i> ne s'applique à aucune partie méréologique de ce à quoi il s'applique	Oui	<i>couronne, équipe, compagnie... programme, phrase... choix, pensée... disque, espace... chose, entité, objet...</i>	<i>esprit, dieu... relation cause vertu fonction, symétrie...</i>	
<i>Limitation intrinsèque</i> Le sens de <i>N</i> spécifie ce à quoi <i>N</i> s'applique comme limité	Oui	<i>?forêt, armée... collection, groupe, pluralité... catégorie, type... ligne, espace... chose, entité, objet...</i>	<i>esprit, dieu... relation, structure... cause vertu fonction, symétrie...</i>	<i>?lait, or... ?mobilier, argenterie... ?marche, travail...</i>
<i>Dénombrabilité</i> Ce à quoi <i>N</i> s'applique peut être dénombré	Oui	<i>réel, ligne, espace... ensemble chose, entité, objet...</i>		<i>mobilier, argenterie...</i>
Le sens de <i>N</i> spécifie ce à quoi <i>un N</i> et <i>des N</i> s'appliquent	Non : morpho- syntaxique et sémantique	<i>chose, entité, objet...</i>		
L'utilisation de <i>N</i> implique de spécifier ce qui doit être tenu pour <i>un N</i> et ce qui doit être considéré comme <i>des N</i>	Non : morpho- syntaxique et sémantique			

**Tableau 1.1.** Comparaison des différentes propriétés proposées pour les noms comptables